

Message à Monsieur le Président du SMICTOM  
envoyé par mail ('smictomduchinonais@smictom.com') le 22 mars 2018

Monsieur le Président du SMICTOM du Chinonais

Nous venons de prendre connaissance de façon concomitante, à travers un message de M. Jean Pierre Andréani et par le journal du SMICTOM N°47, des nouvelles dispositions envisagées pour la collecte des déchets en 2019.

Si nous partageons pleinement la décision de remplacer les sacs par des bacs afin de soulager le travail des agents chargés du ramassage, nous trouvons inacceptable le principe de différencier le niveau de service afin de réduire les coûts, ce que vous appelez habilement « optimisation ».

Nous aurions donc trois niveaux de service :

- 1) Collecte « à sa porte » par un bac individuel
- 2) Collecte des bacs individuels regroupés en un lieu distant.
- 3) Collecte dans des bacs collectifs distants et ouverts en permanence

Il est bien évident que, malgré les formules diplomatiques, les niveaux 2 et 3 sont destinés à faire des économies pour satisfaire les privilégiés du niveau 1, la redevance étant la même dans les trois cas.

Nous nous interrogeons sur la légalité d'un tel dispositif en regard du fait qu'il s'agit d'assurer un service public qui doit être identique pour tous les citoyens. Il convient de préciser aussi que le dispositif 3 est générateur de nuisances (sonores, odeurs, esthétique).

Autant nous pouvons comprendre que dans certains cas exceptionnels des contraintes techniques obligent à différencier le service (inaccessibilité de l'habitation par exemple), dans le cas présent la seule justification est de réaliser des économies de façon sélective.

Ceci est d'autant plus choquant que des dispositions alternatives non contraignantes existent. L'un de nous par exemple peut (ménage 2 personnes) partager un bac avec son voisin (célibataire). De tels exemples sont courants.

Par ailleurs le dispositif que vous proposez va à l'encontre de la tendance actuelle visant à réduire la quantité de déchets. Certes vous en faites la publicité dans vos publications mais ce ne sont que des mots sans dispositif réellement incitatif. C'est dans ce sens que des organismes de collecte sont passés à la facturation au poids ou qu'ils ont augmenté la liste des déchets recyclables.

Compte tenu des enjeux liés à ce service qui doit être assuré dans l'équité et la légalité, nous suggérons que l'étude du nouveau dispositif soit approfondie, en particulier vis-à-vis de ses contraintes, et fasse l'objet d'une réelle concertation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos très sincères salutations

Christian BARILLET(1), Lucette GOUZIL(1), Joël GUITTON, Bertrand MARCATEL, Jonathan ANTIGNY, Christine BOISQUILLON , conseillers municipaux de Sainte Maure de Touraine et (1) conseillers communautaires de la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Copies

- Maire de Sainte Maure de Touraine
- Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne
- Sous-préfet de Chinon (contrôle de légalité)